

Nouveau

**DROIT PASSERELLE**

Perspectives de

**SOUTIEN**

et de

**REPRISE**

Webinaire du 9 février 2021



indépendants  
& unis

Webinaire@ucm.be

## PROGRAMME

- Introduction par Pierre-Frédéric Nyst, Président UCM
- Nouveau droit passerelle et perspectives par David Clarinval, Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants et des PME
- Débat
- Séance de questions/réponses



# INTRODUCTION

Pierre-Frédéric Nyst  
Président UCM





**DROIT PASSERELLE**

Et **PERSPECTIVES**

David Clarinval

Ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants, des PME, de l'Agriculture,  
des Réformes institutionnelles et du  
Renouveau démocratique

<https://www.facebook.com/DavidClarinval>  
MR

# WEBINAIRE UCM

*9 février 2021*



DAVID CLARINVAL

MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDÉPENDANTS, DES PME,  
DE L'AGRICULTURE, DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES, DU  
RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

# Plan

## I. Les mesures relatives au Statut social des indépendants

1. La prolongation du double droit passerelle
2. Le nouveau droit passerelle : diminution du chiffre d'affaires
3. Le nouveau droit passerelle « quarantaine et isolement »
4. Le droit passerelle classique assoupli
5. La fiscalité du droit passerelle
6. Dispense - Réduction - Report de cotisations

## II. Les autres mesures

1. Réouverture des secteurs – Comité de concertation
2. Mesures de soutien fédérales



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# I. Les mesures relatives au Statut social des travailleurs indépendants



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.



# À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ➡ 2 situations :

**Situation 1:** Si Interruption contrainte et fermeture **totale** des dépendants ➡ DOUBLE droit passerelle

	Avec charge de famille	Sans charge de famille
Prestation complète	3.228,2,-	2.583,38,-
Demi-prestation	1.614,10,-	1.291,69,-

**Situation 2:** Si maintien d'activité ➡ Pilier 2 du nouveau dispositif (baisse du chiffre d'affaire d'au moins 40 %)

	Avec charge de famille	Sans charge de famille
Prestation complète	1.614,10,-	1.291,69,-
Demi-prestation	807,05,-	645,85,-



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# Situation 1 - Double droit passerelle

## Qui ?

## 2 catégories



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# Double droit passerelle – Première Catégorie

Tous les travailleurs indépendants, les aidants et conjoints aidants **forcés d'interrompre** totalement ou partiellement leurs activités indépendantes en raison des mesures sanitaires prises par les autorités publiques

## **Take away, click and collect et night shop autorisés**

Par exemple :

- ✓ le gérant d'un bar, ou d'une discothèque
- ✓ le gérant d'un restaurant qui propose désormais des plats à emporter
- ✓ les forains
- ✓ le gérant d'un night shop qui est tenu de fermer ses portes à 22heures



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Double droit passerelle – Deuxième catégorie

Tous les travailleurs indépendants, les aidants et conjoints aidants qui sont actifs dans des secteurs qui dépendent de ceux susvisés et qui, en raison de ces mesures, doivent cesser effectivement et totalement toute activité indépendante au cours du mois concerné par la demande.

Par exemple :

- ✓ Le brasseur approvisionnant seulement les cafés ou restaurants qui doit de facto interrompre ses activités de manière totale à partir du 19 octobre 2020



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# Droit passerelle et champ d'application personnel

➡ Les indépendants à titre principal et les conjoints aidants (y compris les starters)

➡ Les indépendants à titre complémentaires et assimilés sous condition (*art.37 – étudiants indépendants*)



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# Double droit passerelle et champ d'application dans le temps

- ✓ Actuellement jusqu'au 28 février 2021.
- ✓ Prolongation en cours de discussion au sein du Gouvernement, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Situation 2 - Maintien d'une activité

Nouveau dispositif fondé sur la perte du chiffre d'affaires :  
40%

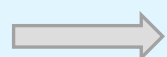


**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## À qui s'adresse ce nouveau dispositif ?

À tous les travailleurs indépendants, aidants et conjoints aidants qui, suite à la crise de la COVID-19, sont confrontés à une baisse significative de leur chiffre d'affaire, et ce indépendamment du secteur dans lequel ils sont actifs.



**3 conditions cumulatives**



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.



## Conditions cumulatives

**1. Démontrer une perte du chiffre d'affaire de 40 % en comparant la situation du mois qui précède le mois sur lequel porte la demande au même mois de l'année 2019**

Pour janvier > Décembre 2020/décembre 2019

Pour février > Janvier 2021/Janvier 2019

Pour mars > Février 2021/Février 2019

*Pièces justificatives attestant de la diminution du chiffre d'affaires*

**2. Le paiement effectif des cotisations légalement dues**

Principe : 4 trimestres sur les 16 trimestres qui précèdent

Starters : 2 trimestres sur les 12 trimestres qui précèdent

*N.B. Régularisation possible dans les 2 trimestres qui suivent celui de la demande*

**3. Pas de cumul possible entre les différentes mesures de droit passerelle sur le même mois**



David Clarinval

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

- ✓ les indépendants à titre principal et conjoints aidants (y compris les starters)
- ✓ les indépendants à titre complémentaires et assimilés sous condition (article 37 – étudiants indépendants)



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## 2 situations

Les indépendants complémentaires qui payent leurs cotisations sur la base d'un revenu imposable (2018) supérieur à 14.042,57 euros.

Prestation complète

Les indépendants à titre complémentaire dont les revenus annuels (2018) se situent entre 7.021,29 et 14.042,57 euros (7.356,08 euros pour art 37)

Demi prestation



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Travailleurs indépendants pensionnés actifs

Travailleurs indépendant qui ont atteints l'âge de la pension et qui n'ont pas pris leur pension et qui paient des cotisations égales à la cotisation minimale des travailleurs indépendants à titre principal

Prestation complète

Travailleur indépendant bénéficiant d'une pension et dont les revenus se situent entre 7.021,29 et 14.042,57

Demi prestation plafonnée

Travailleur indépendant bénéficiant d'une pension et dont les revenus sont supérieurs à 14.042,57

Prestation complète plafonnée



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Etudiants indépendants

Cotisations minimales des travailleurs indépendants à titre principal	Prestation complète
Cotisations calculées sur revenu 2018 compris entre 7.021,29 et 14.042,57	Demi prestation



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Cumul avec d'autres revenus de remplacement

✓ Cumul possible

Plafond de cumul = maximum le montant de la prestation prévue



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

Dispositif applicable jusqu'au 31 mars 2021.

Une prolongation de ce dispositif est actuellement discutée au sein du Gouvernement, et le cas échéant, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

### 3. Droit passerelle et situations de « quarantaine et d'isolement »

#### **Pas de condition de paiement effectif de cotisation**

2 situations :

➤ Quarantaine et isolement du travailleur indépendant

Interruption d'activité pendant au moins 7 jours civils consécutifs

*Certificat de quarantaine*

➤ Soins à apporter :

- à un enfants de moins de 18 ans (Quarantaine , isolement, fermeture d'école/crèche, enseignement à distance)
- à un enfant handicapé indépendamment de l'âge (fermeture du lieu d'accueil)

Interruption effective de l'activité au moins 7 jours civils sur le mois

*Certificat de quarantaine/attestation de l'école*



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.



	Avec charge de famille	Sans charge de famille
Moins de 7 jours	0	0
7 à 13 jours	403,53	322,92
14 à 20 jours	807,05	645,85
21 à 27 jours	1.210,58	968,77
28 jours ou plus	1.614,10	1.291,69



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## 4. Fiscalité et droit passerelle (années 2020)

*Base – circulaires fiscales - 4 situations :*

1) Droit passerelle de crise interruptions forcée/volontaire 7 jours pour les travailleurs indépendants en personne physique bénéficiaires de bénéfices et/ou profits - Imposition à un taux distinct de 16,5% - Fiche fiscale 281.50

**Ne rentre jamais dans l'assiette de calcul de cotisations sociales !**

2) Droit passerelle de crise interruption forcée/volontaires des dirigeants d'entreprises

Revenus de remplacement imposable au taux progressif - Fiche fiscale 281.18

**Ne rentre jamais dans l'assiette de calcul de cotisations sociales !**

3) Droit passerelle de reprise pour tous

Revenu de remplacement- Fiche fiscale 281.18

**Ne rentre jamais dans l'assiette de calcul de cotisations sociales !**

4) Les conjoints aidants

Droit passerelle non imposable

**Quelle que soit la qualification fiscale, le droit passerelle ne sera pas repris dans l'assiette de calcul des cotisations sociales**



David Clarinval

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

❖ Pour 2021 – en attente de communication du SPF Finances



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## 5. Droit passerelle classique assoupli

### Raison d'être

Pour certains indépendants, il s'avérera que leur activité n'est plus viable financièrement malgré le soutien de crise de ces derniers mois et que la faillite ou la cessation définitive devient inévitable à la suite de la crise actuelle.

> Important que ces indépendants puissent accéder au droit passerelle classique.

Dans certaines situations, il peut se révéler difficile voire impossible de passer de la mesure temporaire de crise au droit passerelle classique et ce, en raison de conditions et modalités d'octroi plus strictes.

> Assouplissement **temporaire** de certaines modalités du droit passerelle classique afin d'éliminer ces difficultés.

Modifications temporaires en termes de **conditions d'accès** pour les interruptions et cessations qui ont lieu **dans la période du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (prolongation possible)** (pour les 4 piliers du droit passerelle).



David Clarinval

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

Les nouvelles dispositions :

- Donnent aux travailleurs indépendants en début d'activité (starter) un accès temporaire au droit passerelle classique**

Condition d'assujettissement préalable passe de 4 trimestres à 2 trimestres

Paiement effectif de cotisations préalable passe de 4 trimestres à 2 trimestres

- Améliorent le maintien des droits sociaux durant la période de bénéfice du droit passerelle classique en assimilant pour la pension les trimestres octroyés pour les interruptions et les cessations qui ont lieu dans la période du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (avec un maximum de 4 trimestres)**



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## 6. Dispense - Réduction - Report de cotisation

- ✓ La possibilité de demander la dispense des cotisations via la procédure simplifiée pour les cotisations des 2 premiers trimestres de 2021
- ✓ La possibilité de demande la réduction des cotisations des 2 premiers trimestres de 2021
- ✓ La possibilité de reporter le paiement des cotisations des 2 premiers trimestres de 2021 en 2022 avec une remise automatique des majorations.
- ✓ La possibilité de demander un plan d'apurement des cotisations de 2020 reportées qui peut s'étendre jusqu'au 31/12/2022 (Les droits sociaux ne sont pas impactés tant que le plan d'apurement est scrupuleusement respecté)



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## II. Les autres mesures



**David Clarival**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

### Décision du vendredi 5/2 :

- ✓ Rouvrir les coiffeurs le samedi 13 février
- ✓ Rouvrir les autres métiers de contact le 1er mars (en ce compris les solariums mais pas les saunas privés).

Pour les autres activités, dont l'Horeca rien n'est fixé.

La réouverture sera progressive et fonction de l'évolution de l'épidémie.

La stratégie de vaccination jouera un rôle



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.



## Mesures mises en place par le Gouvernement fédéral

### ✓ Une série de mesures de soutien ont été mises en place par le Gouvernement fédéral:

- Fin du moratoire sur les faillites depuis le 31 janvier 2021 mais l'Etat va appliquer un moratoire de fin encore jusqu'au 31 mars 2021.
- Réforme de **la PRJ** permettant de la rendre plus accessible aux PME et permettre donc d'éviter un grand nombre de faillites (discutée au sein du Parlement fédéral).
- Prolongation de la mesure **chômage temporaire Corona** jusqu'au 31 mars 2021 (discussion sur la prolongation est en cours).
- **Prolongation du régime de garantie d'état concernant les crédits** pour les PME jusqu'au 30 juin 2021. Désormais, la garantie d'État couvre également les crédits jusqu'à cinq ans.



David Clarinval

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Mesures mises en place par le Gouvernement fédéral

- **Prolongation des moratoires sur les crédits en 2021** : engagements supplémentaires du secteur bancaire pour aider les entreprises :
  - Prolongation de la période de report de paiement pour les crédits aux entreprises jusqu'au 30 juin 2021;
  - Octroi d'un report de paiement supplémentaire des crédits aux entreprises, pour toutes les entreprises saines, qui ont déjà épuisé leur moratoire de 9 mois;
  - Solutions individuelles sur mesure.
- **Fonds de transformation** de 750 millions d'euros pour d'une part renforcer la solvabilité de nos entreprises, et d'autres part, leur permettre de réaliser les transformations nécessaires à l'avenir de notre pays **(2021). (+ mesure de soutien pour les entreprises < 5ETP)**
- **TVA à 6% pour le secteur de l'horeca (hors boissons alcoolisées) jusqu'au 31/12/20.**
- **Prime à l'emploi pour le secteur du voyage** (deux premiers trimestres en 2021)



David Clarinval

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

## Mesures mises en place par le Gouvernement fédéral

- **Exonération ONSS du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2020** pour les secteurs fermés et dépendants (- 65% CA).
- Compensation de **la prime de fin d'année 2020** pour le secteur horeca (prorata des jours prestés et assimilés).
- Exécution de l'accord du G10 concernant **le pécule de vacances 2021** (année 2020): compensation de l'état pour l'employeur.
- **Délais de report pour les primes d'assurances** pour une période courant jusqu'au 30 juin 2021 et sous certaines conditions.
- ...



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

Le Gouvernement étudie actuellement:

- ✓ La prolongation de certaines mesures pour les secteurs touchés par la crise COVID-19.
- ✓ Et la mise en place de mesure de soutien à la reprise pour les secteurs ayant repris leurs activités.



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

**Merci pour votre attention !**

**À vos questions**



**David Clarinval**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes Institutionnelles, du Renouveau Démocratique et des Relations avec le Parlement.

# Liens

**UTILES**

FAQ UCM

<https://www.ucm.be/faq/les-independants-face-au-coronavirus>

Abonnement à UCM Voice

<https://www.ucmvoice.be/>

Indemnité RW future

<https://indemnitecovid.wallonie.be/#/HelpFutur>

1890

<https://www.1890.be/>

1819

<https://1819.brussels/>

Tableau récapitulatif des aides

<https://www.ucm.be/documents/gestion-du-personnel/covid-19-tableau-des-aides-disponibles>

Retrouvez **UCM**  
sur **INTERNET** et  
sur les **RÉSEAUX SOCIAUX**

**ucm**

[UCM.be](http://UCM.be)

**f**

[Facebook.com/  
ucm.groupe](https://Facebook.com/ucm.groupe)

**in**

[Linkedin.com/  
company/ucm](https://Linkedin.com/company/ucm)

**t**

[Twitter.com/  
ucm.mouvement](https://Twitter.com/ucm.mouvement)



indépendants  
& unis

**MERCI** de  
votre **ATTENTION**





**indépendants  
& unis**